



Communiqué de la Présidence en date du 10/03/2009

Suite à l'annonce d'une suspension des cours et travaux dirigés les 11 et 19 mars prochains au sein de la Faculté de Droit, de Sciences Politique et de Gestion, la Présidence informe la communauté universitaire qu'elle n'autorise pas cette suspension des cours et travaux dirigés.

La Présidence estime que cette décision ne peut être légitimement prise par une assemblée générale.

Elle tient à souligner que l'intérêt des étudiants est ici en jeu, à ce moment crucial de l'année où le rattrapage des cours ne pourra être organisé sachant que bon nombre d'étudiants sont sur le point de partir en stage. Cette décision risque donc de mettre en péril la réussite aux examens.

La Présidence rappelle que l'Université est un lieu au sein duquel les libertés individuelles doivent pouvoir s'exercer ; chacun est donc libre de participer à un mouvement et de ne pas assurer les missions qui lui sont confiées, sachant qu'il est alors considéré comme gréviste.

**Le Président de l'Université,
Gérard BLANCHARD**